

Stratégie pour le développement durable de la Ville de Lancy

PLUS DE 10 ANNÉES D'ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Lancy connaît un fort développement depuis plusieurs décennies. En 2014, elle a dépassé le seuil des 31'000 habitants, devenant ainsi la 3^{ème} ville la plus peuplée du canton. De plus, en 2012, elle se plaçait parmi les 10 villes les plus densément peuplées de Suisse ¹.

De par sa proximité avec la Ville de Genève, la Ville de Lancy connaît un fort trafic de transit, bénéficiant d'une position centrale dans le canton, directement reliée par les grands axes routiers et ferroviaires. Grâce à cette excellente desserte en matière de mobilité et à la situation géographique de la commune, ce sont aujourd'hui près de 1'500 entreprises qui se sont implantées sur le territoire lancéen, offrant environ 20'000 postes de travail.

La Ville de Lancy est également reconnue pour ses nombreux espaces verts offrant ainsi des lieux de détente et de loisirs aux Lancéen-ne-s. Ces espaces de qualité abritent une faune et une flore parfois uniques sur le canton de Genève. Elle accueille également un grand nombre de lieux associatifs et culturels, permettant aux habitant-e-s de découvrir et pratiquer des activités en tout genre, à tout âge.

Dans ce contexte dynamique, le souhait de la Ville de Lancy est de pouvoir continuer à se développer durablement, dans le respect de son environnement, en partenariat avec les différents acteurs locaux et régionaux, afin de garantir à la population un cadre de vie agréable. Ce souhait s'inscrit également dans le contexte fédéral et cantonal, en respectant notamment les lignes directrices de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable.²

En 2001, la Ville de Lancy se dotait déjà d'un agenda 21 communal visant à répondre aux enjeux du développement durable. Sa mise en œuvre a débuté quelques années après : sur la base des recommandations tirées des ateliers du futur³, celui-ci proposait entre autres des actions concrètes dans les domaines des déchets, de l'énergie et de la mobilité.

Aujourd'hui, les constats sont les suivants : de nombreux projets ont été réalisés au cours des 10 dernières années, permettant une certaine avancée dans la voie d'un développement durable. Cependant, l'impact de ces projets sur le territoire n'a pas été évalué de manière régulière, ne permettant pas d'avoir des indications précises sur l'état de la situation, sur les différentes thématiques. Il n'est donc pas possible, à l'heure actuelle, de réaliser un bilan efficace de ces premières initiatives. En effet, aucun indicateur fiable n'a été établi, ceci empêchant de visualiser les résultats des projets mis en œuvre.

Fort de ces constats, l'ensemble du Conseil administratif et des services communaux a procédé à un état des lieux des forces et faiblesses de la commune, en utilisant un outil d'évaluation utilisé par le canton de Berne; le profilographe communal. Suite à ce travail réalisé entre octobre 2014 et mars 2015, plusieurs domaines d'action prioritaires ont été dégagés, comparés et coordonnés avec les recommandations émanant des ateliers du futur. Dix thématiques sont ainsi proposées afin d'engager les services dans une démarche de développement durable effective. Ce document a donc pour objectif de déterminer le cadre de référence et les lignes directrices de la stratégie de la Ville de Lancy en matière de développement durable.

Octobre 2015

¹ Confédération suisse, statistiques 2012

² Etat de Genève, Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, A 2 60, 23 mars 2001

³ Ateliers participatifs organisés entre 2003 et 2007





Une vision à long terme pour le développement de la Ville de Lancy

Aujourd'hui, l'espoir de durabilité repose particulièrement sur la multiplication des initiatives concrètes locales, et non seulement sur la mise en place d'un cadre global. C'est pour cela qu'il est indispensable pour une collectivité d'avoir une vision sur le long terme, tout en se fixant des objectifs réalisables sur le court et moyen terme. C'est ainsi que le développement durable prend toute son importance au sein des collectivités et c'est dans ce but que la Ville de Lancy a souhaité se doter de cette stratégie.

Afin de donner tout son sens au développement durable, il se doit d'être transversal et intégré à tous les projets menés par la Ville de Lancy. Parce qu'un développement durable, c'est avant tout un développement sur le long terme, qui permet de concilier les intérêts économiques, sociaux et environnementaux, tout en intégrant les acteurs-clé. La volonté de la Ville de Lancy est ainsi de développer une stratégie de développement durable qui puisse se baser sur les trois principes suivants :

TRANSVERSALITÉ, afin de garantir une action cohérente et structurée au sein des différents services et permettant une intégration équilibrée des intérêts économiques, sociaux et environnementaux ;

PARTENARIAT, dans le but de créer des collaborations efficaces et une réelle valeur ajoutée, tout en s'appuyant sur l'expertise des services communaux ;

EVALUATION, afin de mesurer l'impact des projets, par rapport à un cadre de référence et des objectifs précis.

Des actions structurées dans 10 thématiques prioritaires

1

URBANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Intégrer les thématiques environnementales et sociales dès les réflexions de développement urbain (espaces publics, aménagements, etc.) ;
- Maintenir une mixité d'affectations (logements individuels ou collectifs, services et équipements) et d'activités (artisanales, industrielles et tertiaires) afin d'assurer la diversité du tissu à l'échelle communale ;
- Déterminer, prioriser et arbitrer de manière partagée les exigences en matière de conception et de construction afin de favoriser une architecture durable.

2

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU

- Réduire les consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments administratifs ;
- Réduire le volume d'eau utilisé pour l'entretien des espaces verts ;
- Favoriser la récupération de l'eau de pluie et le

développement des énergies renouvelables dans les bâtiments administratifs ;

- Sensibiliser et accompagner les employé-e-s et le grand public dans le cadre de la mise en œuvre des ambitions communales en matière de réduction de consommation énergétique.

3

MOBILITÉ

- Faciliter et promouvoir les déplacements en transports en commun, à pied et à vélo entre le Petit et le Grand-Lancy, en connectant le réseau de mobilité douce existant et en le développant ;
- Encourager la transition vers des véhicules moins polluants afin de réduire l'impact sur l'environnement et le climat ;
- Réduire les nuisances sonores en privilégiant entre autres la pose de revêtement phono-absorbant.

4

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

- Etablir une politique d'achats responsables au sein de l'administration permettant de mettre en œuvre des règles et des critères sur le choix des produits et des fournisseurs ;
- Privilégier les produits de qualité et respectueux de l'environnement, tout en excluant les produits les plus nocifs pour l'environnement.

5

GESTION DES DÉCHETS

- Réduire le volume global des déchets incinérés, en prenant des mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs du plan cantonal de gestion des déchets 2014-2017 ;
- Augmenter fortement la collecte des déchets organiques et les valoriser ;
- Offrir à la population des collectes de proximité en favorisant l'implantation de points de récupération enterrés ou semi-enterrés ;
- Maintenir et renforcer la sensibilisation à la réduction et au tri des déchets auprès de la population, et particulièrement au sein des établissements scolaires.

6

NATURE ET PAYSAGE

- Offrir à la population des espaces verts de qualité, en respectant leurs fonctions d'accueil et leurs qualités biologiques ;
- Maintenir et consolider les qualités naturelles des espaces verts par une gestion appropriée de chaque espace vert, notamment en supprimant l'utilisation de pesticides dans les parcs ;
- Organiser et mettre en œuvre un réseau écologique urbain visant à maintenir durablement les fonctions naturelles de ces espaces ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans les projets communaux en amont de leur réalisation, afin de maintenir voire augmenter la biodiversité ;
- Sensibiliser les Lancéen-ne-s à la « nature de proximité », entre autres en les accompagnant dans la réalisation de projets de quartier ou scolaires.

7

SENSIBILISATION, INFORMATION ET ÉDUCATION

- Valoriser et accompagner les différentes actions menées par les services communaux ;
- Organiser des activités et manifestations de sensibilisation pour la population ;
- Intégrer et consulter les acteurs-clés lors de la réflexion autour de nouveaux projets ;
- Travailler de concert avec les établissements scolaires et professionnels lancéens, en développant des partenariats à travers la « plateforme lancéenne pour l'éducation en vue d'un développement durable ».

8

ECONOMIE LOCALE

- Collaborer activement avec les entreprises locales et échanger les bonnes pratiques ;
- Soutenir l'activité économique de proximité ;
- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire lancéen afin de créer de l'emploi.

9

COHÉSION SOCIALE, INTÉGRATION ET SOLIDARITÉ

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et leur proposer un accompagnement personnalisé ;
- Développer le réseau de logements d'urgence afin de lutter contre l'exclusion ;
- Maintenir et développer les mesures d'intégration pour les étrangers, notamment les cours et appuis divers ;
- Soutenir l'engagement des citoyens et les associations du territoire lancéen ;
- Soutenir les habitants de la commune, quel que soit leur âge, par des actions favorisant leur bien-être.
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

10

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

- Intégrer systématiquement les problématiques culturelles et sportives dans la réflexion autour des projets d'aménagement du territoire ;
- Maintenir et étoffer l'offre d'activités culturelles et sportives (manifestations grand public, camps de loisirs) pour la population lancéenne de tous âges, en tenant compte des besoins et des attentes de la population, tout en suivant l'évolution des tendances et des pratiques ;
- Maintenir et faciliter l'accès aux infrastructures culturelles et sportives existantes, tout en développant un réseau d'infrastructures et d'activités de proximité (culture non institutionnelle, fitness urbain, etc.).



Mise en œuvre : un programme d'actions sur 5 années

Afin de donner un cadre et une structure efficaces à ses actions de développement durable, la Ville de Lancy s'engage d'ici 2016, sous la responsabilité des services municipaux, et la conduite de leur conseiller administratif respectif, à :

- i.** Définir et valider une vision à long terme pour la Ville de Lancy, en accord avec les principes du développement durable
- ii.** Confirmer les thématiques prioritaires, parmi les domaines d'action proposés ci-dessus
- iii.** Établir un programme d'actions pour un développement durable, décliné en objectifs concrets et évaluables sur une période de 5 ans (2016-2020)
- iv.** Mettre en place des projets clairs et structurés permettant d'atteindre ces objectifs, tout en y allouant les ressources nécessaires
- v.** Réaliser un bilan complet au terme des 5 années de mise en œuvre

Une méthode de travail cohérente et coordonnée

Pour chacune des 10 thématiques, les services responsables devront déterminer les données nécessaires afin de fixer des objectifs quantifiables adaptés aux réalités du territoire lancéen. Pour certaines de ces thématiques, un état des lieux préalable est nécessaire afin de déterminer précisément les objectifs. Une évaluation sera effectuée chaque année, afin de déterminer l'état d'avancement et le suivi du programme d'actions.

Dans le cadre des projets communaux, un outil sera proposé afin d'intégrer les dimensions du développement durable en amont de leur réalisation, dès les premières réflexions. La déléguée au développement durable se chargera d'accompagner les services dans cette démarche.

Cette stratégie pour un développement durable devra être intégrée et reflétée dans les différentes procédures et publications de la Ville de Lancy, ceci afin d'assurer une cohérence entre le niveau politique et le niveau opérationnel. Le programme d'actions devra également être en adéquation avec le plan directeur communal de la Ville de Lancy.

L'engagement de la Ville de Lancy

Par l'acceptation de cette stratégie, les autorités communales s'engagent pour un développement durable de la Ville de Lancy. Elles s'engagent à soutenir la mise en place d'une stratégie de développement durable, afin d'atteindre des objectifs concrets et mesurables dans les différentes thématiques proposées.

Les autorités s'engagent à mener des actions régulières au sein de l'administration. De plus, les thématiques seront intégrées, ou en tout cas systématiquement questionnées, lors de la réflexion préalable des projets communaux.

